



# REGLEMENT PARTICULIER

## 8<sup>ème</sup> SLALOM CHAMBLEY PLANET'AIR

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE CHAMBLEY

organise le Samedi 11 et le Dimanche 12 Mai 2019 avec le concours de l'Ecole de Conduite et Pilotage Francis Maillet Compétition un slalom dénommé : 8<sup>ème</sup> Slalom Chambley Planet'Air.

Cette épreuve compte pour : la Coupe de France des Slaloms 2019, le Trophée des Slaloms de la Ligue Grand Est du Sport Automobile et le championnat du Luxembourg des slaloms.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est du Sport Automobile sous le numéro 10 en date du 14 février 2019, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 120 en date du 14 février 2019.

### ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

#### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr Michel POIVEY	Licence n° 12507
Commissaires Sportifs :	Mme Fabienne SCHOLLER	Licence n° 43874
	Mme Jacqueline BERGAMI	Licence n° 6284
Directeur de Course :	Mr Serge MISTRÉ	Licence n° 5945
Directeur de Course Adjoint :	Mr Didier GERARDIN	Licence n° 19652
Responsable Commissaires Techniques :	Mr Gérard PROTOIS	Licence n° 1906
Commissaire Technique :	Mr Michel LORRAIN	Licence n°105082
Commissaire Technique Luxembourgeois	En attente de l'ACL	
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	Mr Jean-Michel HENRY	Licence n° 15551
Chronométrateurs :	Mr Christian GERMAIN	Licence n° 12893
Classement :	Mr Gérard PEUREUX	Licence n° 11719
	Mr Thierry STOECKLE	Licence n° 3500
Médecin :	Mr Francis MAILLET	Licence n° 12821
Responsable sécurité du parcours :	Mr Laurent VAIMBOIS	Licence n°110391
Commissaires de l'ASA CHAMBLEY et ASA amies.		

#### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **Mardi 7 Mai 2019 à minuit**

Publication de la liste des engagés le **Vendredi 10 Mai 2019**

Vérifications administratives le **Samedi 11 Mai 2019 de 17h00 à 19h30**  
et **Dimanche 12 Mai 2019 de 07h00 à 08h30**

Lieu **Circuit de Chambley Francis Maillet Compétition**

Vérifications techniques le **Samedi 11 Mai 2019 de 17h15 à 19h45**  
et **Dimanche 12 Mai 2019 de 07h15 à 08h45**

Lieu **Circuit de Chambley Francis Maillet Compétition**

Réunion du Collège des Commissaires Sportif le **Dimanche 12 Mai 2019 à 07h45**

Lieu : **Circuit de Chambley Francis Maillet Compétition**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à **09h30**

Essais non chronométrés le **Dimanche 12 Mai 2019 de 9h45 à 10h45**

Essais chronométrés le **Dimanche 12 Mai 2019 de 11h00 à 12h00**

Briefing des pilotes obligatoire le : **Dimanche 12 Mai 2019 à 10h45**

Lieu **Circuit de Chambley Francis Maillet Compétition – ligne de départ**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à **12h30**

Course :

- **1<sup>ère</sup> manche de 14h00 à 15h00**
- **2<sup>ème</sup> manche le 15h15 à 16h15**
- **3<sup>ème</sup> manche le 16h30 à 17h30**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance **pédestre** est autorisée le samedi de 19h à 20h et le dimanche de 8h à 9h.

Affichage des résultats provisoires : 30 mn après l'entrée du dernier concurrent au parc fermé

Lieu **Circuit de Chambley Francis Maillet Compétition**

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu **Circuit de Chambley Francis Maillet Compétition**

Podium - Remise des prix à **18h00 Hangar Francis Maillet Compétition**

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Francis Maillet Compétition, Hangar 110, Base Chambley Planet'Air – 54470 SAINT JULIEN LES GORZE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture, le passeport technique et l'autorisation du propriétaire en cas de prêt de voiture.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles.

### **1.4P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Par le seul fait de son engagement, tout concurrent adhère sans restriction au présent règlement, ainsi qu'aux règlements établis par la FFSA et déclare en accepter toutes les dispositions, ainsi que les décisions des organisateurs pour les cas non prévus (force majeure...).

Tout concurrent dont l'attitude, tant au cours de l'épreuve elle-même, que lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par des propos, soit par des actes (tricherie, détournement d'objets, etc.), sera rayé du classement de l'épreuve sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA. Pour prétendre figurer au classement final de l'épreuve, obligation est faite de participer aux 3 manches.

### **1.5P. PARTICIPATION DE PILOTES ETRANGERS EN SLALOM**

Voir article III paragraphe E des Prescriptions Générales FFSA.

L'épreuve est inscrite en PEA (Participation Etrangère Autorisée), elle sera ouverte aux pilotes étrangers munis d'une licence nationale reconnue par l'ASN et munie d'une autorisation de cette ASN.

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus (avec les frais de participation obligatoires) à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA CHAMBLEY – Chambley Planet'Air – 54470 SAINT JULIEN LES GORZE

L'épreuve est inscrite en PEA et est ouverte aux pilotes étrangers.

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le Mardi 7 Mai 2019 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 200 €, réduits à 100 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à 90 € pour les licenciés de l'ASA Chambley ou pour les écuries engageant au minimum 5 concurrents par le même courrier et à la condition que ces concurrents prennent le départ.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

**Forfait :** conformément à la réglementation fédérale, tout concurrent devra notifier son forfait par lettre, ou par mail ([asa-chambley@orange.fr](mailto:asa-chambley@orange.fr)) au moins 24h avant le début de l'épreuve pour prétendre au remboursement des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 50 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES ADMISES**

Le nombre des voitures admises est fixé à 120 dont 20 peuvent être réservées aux Groupes Loisir, **VHC et Classic**.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (Voir tableau épreuves).

Les voitures **VHC** sont également admises.

Double monte admise, une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

Le Championnat du Luxembourg des Slaloms est ouvert aux voitures des groupes suivants :  
**Un passeport technique est obligatoire pour toutes les voitures.**

<b>Groupe N</b> (et R1 inclus) Classe 1 jusqu'à 1600 Classe 2 de plus de 1600 à 2000 Classe 3 de plus de 2000 à 3000 Classe 4 plus de 3000	<b>Groupe A</b> (Super 1600, R2 et R3 inclus) Classe 5 jusqu'à 1600 Classe 6 de plus de 1600 à 2000 Classe 7 de plus de 2000 à 3000 Classe 8 plus de 3000
<b>Groupe S20</b> (S2000 Circuit et Rallye confondu, R4 et R5 inclus) Classe 9 jusqu'à 1600 Classe 10 de plus de 1600 à 2000 Classe 11 de plus de 2000 à 3000 Classe 12 plus de 3000	<b>Groupe GT</b> (GT2, GT3 r R-GT confondu) Classe 13 jusqu'à 2000 Classe 14 de plus 2000 à 3500 Classe 15 plus de 3500
<b>Groupe E1</b> (E1-National / E1-FIA / E1-EX (voitures expérimentales)) Classe 22 jusqu'à 1600 Classe 23 de plus de 1600 à 2000 Classe 24 de plus de 2000 à 3000 Classe 25 plus de 3000	<b>Groupe E2-SH</b> Classe 26 jusqu'à 1600 Classe 27 de plus de 1600 à 2000 Classe 28 de plus de 2000 à 3000 Classe 29 plus de 3000

**Attention** : Aucun coefficient de calcul de cylindrée sera appliqué pour les voitures des groupes R3T (jusqu'à 1620 cm3) et R3D (jusqu'à 2000 cm3).

#### **4.2P. CARBURANT – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS :**

Voir Règlement Standard Courses de Côte et Slaloms

##### **4.2.7.P ECHAPPEMENT**

Voir Règlement Standard Courses de Côte et Slaloms

### **ARTICLE 5P. PUBLICITES**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

- Les publicités obligatoires ou optionnelles feront l'objet d'un additif ultérieur.

### **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

**Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.**

#### **6.1P. PARCOURS**

Le 8<sup>ème</sup> Slalom Chambley Planet'Air comprend une épreuve de vitesse et de maniabilité chronométrée de 1600 m en 3 manches tracé sur une partie de la piste de l'Ecole de Conduite et Pilotage Francis Maillet Compétition – Circuit de Chambley

La course se déroulera en 3 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

#### **6.3P. FILE DE DEPART**

Lieu : sortie parc concurrent

Rappel : les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant l'heure de départ. Le concurrent qui ne sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de la manche.

### 6.5P. PARC CONCURRENTS

Le parc concurrent sera situé sur le parking du site de l'Ecole de Conduite et Pilotage Francis Maillet Compétition.

Le parc concurrent sera accessible à partir de 16h30, le samedi 11 Mai 2019.

Les remorques devront être garées sous la responsabilité du Chef de Piste à l'endroit indiqué.

**Toute assistance doit être obligatoirement munie d'un extincteur de 6kg et d'une bâche étanche sous la voiture sous peine d'une pénalité financière de 200 €.**

### 6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

### 6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

pendant les essais et la course au parc concurrent et en « pré-grille » à hauteur de la file de départ.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### 6.8P. PERMANENCE

Pendant la durée de la manifestation, une permanence sera organisée

Lieu PC Course – Circuit de Chambley – Francis Maillet Compétition

Téléphone permanence n° 03.82.33.71.83

Centre de secours le plus proche : Centre de Jarny au 03.82.33.18.57

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir Article 1.2p.

### 7.3P. COURSE

Nombre de manches obligatoires : 3 manches de course

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

Si celui-ci ne se situe pas à proximité immédiate du point stop, les pilotes conserveront leur casque pour effectuer le trajet qui les sépare de l'entrée du parc. Ils retireront leur casque **AVANT** d'entrer dans le parc.

### 7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de l'épreuve.

## ARTICLE 8P. PENALITES

- Quille de parcours renversée ou déplacée = 1 seconde
- Quille d'arrivée renversée ou déplacée = 3 secondes
- Porte manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte pour ce pilote.
- Présentation sur la ligne hors de son ordre = 3 secondes

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur le meilleur temps des 3 manches de course.

Les classements officiels provisoires seront affichés sur place ½ heure après l'entrée du dernier concurrent au parc fermé et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général Scratch (hors Loisir, VHC, et Classic)
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.
- 1 classement Loisir
- 1 classement féminin
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC et 1 pour la catégorie Classic
- Les ex aequo seront départagés selon l'article 9 (France Auto)

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

Un classement séparé sera établi pour le Championnat du Luxembourg.  
Le classement sera établi sur le meilleur temps des 3 manches de course.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

### 10.3P. COUPES

Scratch : 1 trophée pour les 3 premiers + engagement offert pour l'édition 2020 pour les 3 premiers au scratch

Groupes : 1<sup>er</sup> : 1 Coupe + engagement offert pour l'édition 2020

2<sup>ème</sup> : 1 Coupe

3<sup>ème</sup> : 1 Coupe

Classes : 1<sup>er</sup> : 1 Coupe

2<sup>ème</sup> : 1 Coupe

3<sup>ème</sup> : 1 Coupe

Dames : 1 Coupe première pilote féminine voiture fermée

1 Coupe première pilote féminine voiture ouverte

Commissaires : 3 Coupes

Les prix sont cumulables.

Pour le championnat du Luxembourg des slaloms :

Scratch : 1 Coupe et un trophée pour les 3 premiers + engagement offert pour l'édition 2020 pour les 3 premiers au scratch

Groupes : 1<sup>er</sup> : 1 Coupe + engagement offert pour l'édition 2020

2<sup>ème</sup> : 1 Coupe

3<sup>ème</sup> : 1 Coupe

Classes : 1<sup>er</sup> : 1 Coupe

2<sup>ème</sup> : 1 Coupe

3<sup>ème</sup> : 1 Coupe

Dames : 1 Coupe première pilote féminine voiture fermée

1 Coupe première pilote féminine voiture ouverte

Les prix sont cumulables.

### 10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

La remise des prix aura lieu sur place le dimanche 12 mai 2019 à 18h00 sous le hangar de l'Ecole de Conduite et Pilotage du Circuit de Chambley Francis Maillet Compétition. Les concurrents qui ne se présenteront pas à la remise des Prix perdront leurs droits aux prix.